

11 mars 2009
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-troisième session
2-13 mars 2009
Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles
mesures et initiatives : partage, dans des conditions
d'égalité, des responsabilités entre les femmes
et les hommes, en particulier des soins dispensés
dans le contexte du VIH/sida

Table ronde sur les politiques de partage,
dans des conditions d'égalité, des responsabilités
entre les femmes et les hommes, y compris les soins
dispensés dans le contexte du VIH/sida

Résumé de l'animateur

1. À sa 3^e séance, le 3 mars 2009, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde sur le thème « les politiques de partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida ». Y ont participé : Patricia Espinosa Torres, Ministre de la protection sociale et du travail (Mexique); Marilyn Waring, AUT University, Nouvelle-Zélande; Joseph Aimé Bidiga, Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le VIH/sida, Burkina Faso; et Shahrashoub Razavi, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. La table ronde a été animée par le Vice-Président de la Commission, Ara Margarian (Arménie).

2. Les actions menées pour s'attaquer aux inégalités dans le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes doivent être replacées dans le contexte du programme mondial de promotion de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes, ainsi que de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Les gouvernements ont pris dans de nombreuses instances des engagements

un travail convenablement rémunéré. Les femmes âgées étaient de plus en plus souvent contraintes de soigner leurs enfants adultes malades et de s'occuper des orphelins. Face à cette situation, il fallait prendre d'urgence des mesures et effectuer des investissements dans l'infrastructure et dans les systèmes de santé publique. Le développement rapide des organisations dispensant des soins à domicile, qui prenaient en charge les soins que ne pouvaient assurer les hôpitaux publics surchargés, pouvait apporter un élément de réponse. Il était toutefois nécessaire de renforcer les capacités des volontaires qui assuraient ce service essentiel en leur donnant une formation, un appui et des moyens.

11. Les participants ont appelé à trouver une solution permettant de prendre en compte le travail non rémunéré dans la comptabilité nationale.